

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3068)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 96

présenté par

M. Tardy, Mme Duby-Muller et M. Saddier

ARTICLE 18

À la première phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« de clauses »

les mots :

« d'une clause ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parallélisme : l'article 39 fait référence à « la clause ».